

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	16 + 2	18
Total des voix : 21		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**.

Date de convocation
03/07/2025

1 représentant des Conseils départementaux (porteur de 2 voix) : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération  
n°25\_07\_B6\_08

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP**, **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Claude BONDIL**.

Appel à projet « Atelier hors les murs »

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;*

Depuis le dépôt de la candidature de l'appel à projet ERABLE (pour lequel le Parc n'a pas été retenu), le Parc, via ses commissions cultures et espaces naturels & biodiversité, souhaite questionner le rapport des habitants à la biodiversité. Pour cela il souhaite prendre appui sur le travail mené depuis 12 ans sur les ABC – Atlas communal de la biodiversité, sur la conduite d'inventaires communaux de la biodiversité : quels liens entretient-on avec la biodiversité qui nous entoure ? qu'est-ce qui pousse à l'action ? qu'est-ce qui pousse à l'action dans le temps, la durée ? comment mobiliser par d'autres approches – culturelles, sociales, éducatives, sensibles ? etc

Pour commencer à répondre à ces questionnements, le Parc :

- s'est rapproché d'Erika Riberi, membre du conseil scientifique et Sophie Gachet qui travaillent sur le Master Information et Médiation Scientifique et Technique à Aix-Marseille université ;
- a échangé avec la fédération des Parcs naturels régionaux qui coordonne le projet d'Atelier Hors les murs : c'est la rencontre entre des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, paysage, urbanisme, agronomie, sociologie, design, artisanat...) et les acteurs d'un territoire soucieux de renouveler la réflexion sur leur projet local.

Il en ressort une envie d'explorer le territoire du Parc avec des étudiants par le biais d'un travail de terrain pour apporter des premiers éléments de réponse à nos questionnements et éventuellement offrir des perspectives plus fines de recherche. Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de répondre à l'appel à projet Atelier Hors les murs.

Le projet Atelier Hors les murs s'opère par l'interaction entre 2 groupes de 2 masters / disciplines différentes.

Dans le cas présent, le projet serait d'associer deux groupes d'étudiants issus des :

- Master 1 Information et Médiation Scientifique et Technique à Aix-Marseille université,
- Master 1 de master en psychologie environnementale.

Le projet de terrain se déroulerait au printemps 2026 et il prendrait appui sur 4 communes proches ayant accueilli les inventaires de la biodiversité : Castellane, Blieux, La Martre, et Trigance.

**Coût total TTC : .....10 000 €**

Appel à projet Hors les murs (25 %) (Fédération des Parcs + Office Français de la biodiversité )...2 500 €

Autres financeurs (50 %) À préciser (université, commune d'accueil, etc.) .....5 000 €

Autofinancement (25 %) .....2 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet et à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Sous les signatures

de l'extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

PARC NATUREL REGIONAL DU

VERDON

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

